

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET,
L. GUILLAUME, M. FONGELLAS, A. JACQUET, T. GERARD, J. MOREL, L. GRESSET, F-H. LOERCH,
L. RICHARD

Absent : G. GERBOD

Secrétaire de séance : Thierry GERARD

Convocation du 10 mars 2022

1) Approbation compte-rendu du 20/01 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier, à l'unanimité et nomme Thierry GERARD comme secrétaire de séance.

2) Départ et remplacement employée garderie

Suite au départ en retraite le 31/03/2022 de Pascale MOREL, Madame le Maire doit recruter un nouvel agent de cantine/garderie périscolaires suite à l'étude des différentes candidatures reçues, plusieurs personnes ont été retenues, mais un seul dossier donne entière satisfaction tant au niveau expérience professionnelle, diplômes (BAFA) et de plus est disponible immédiatement. Charlotte GUERIN va donc signer un CDD du 01/04 au 07/07 avec période d'essai de 1 mois de 17 heures hebdomadaires, elle peut être amenée à réaliser si besoin l'entretien de la salle des fêtes. Elle habite sur la commune ce qui est un point positif, sa fille est scolarisée à l'école. Le conseil avisera pour la rentrée de septembre si on renouvelle son contrat. Un entretien va être programmé avec madame le Maire et les élus qui souhaitent la rencontrer.

A noter qu'Olivier PERRAD n'a pas pris part au débat.

Madame le Maire demande un vote à main levée : 14 voix, 0 voix contre et 1 abstention.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Organisation cantine

L'épicéa arrête la préparation des repas aux vacances de pâques, madame le Maire propose de demander à la Chaumière s'ils sont d'accord pour préparer les repas, mais la livraison s'effectuerait à la salle des fêtes et non pas dans la salle de restaurant, ce qui leur posait un souci d'organisation. Une demande va être faite à 1001 repas également. Pour rappel, tout repas commandé et une inscription garderie qui ne seraient pas annulés par les parents sont dus, un rappel sera noté sur le règlement cantine à la prochaine rentrée.

4) Travaux

La commission travaux s'est réunie en prévision des sommes à porter au budget. L'élargissement de la route de la Chaux Mourant prévoit un talutage qui va être effectué sur les parcelles de propriétaires privés, madame le maire a obtenu leur accord verbal, un courrier va leur être adressé. Lorsque les travaux auront commencé, il serait opportun de demander si l'entretien autour des molochs peut être effectué en même temps. Demandes de subvention DETR : réhabilitation du mur du cimetière, étude de la défense incendie et travaux voirie Chaux Mourant sont en cours d'instruction à la préfecture. L'aménagement des places de parking pour le presbytère est à prévoir pour 2023. Travaux à la caserne des pompiers : dans la pièce de vie ; l'ancienne chaudière a été déplacée pour installer la chaudière à pellets, le carrelage, pris en charge par les pompiers, va être changé, la peinture des murs pour environ 800 € est prise en charge par la commune, ces travaux seront effectués par les services techniques.

5) Délibération portage EPF

L'EPF est missionné par la commune pour faire une offre d'achat pour le restaurant l'Epicéa et effectuer le portage du bien, comme pour la maison Faure. La commune à tenter une démarche à l'amiable avec l'Epicéa, mais le notaire du premier acquéreur n'est pas d'accord et ne veut pas céder la vente. L'EPF va donc préempter. L'estimation des Domaines est de 349 000 €, la commune est prête à monter de 10%, cette estimation pour inclure le mobilier et la licence. Reste à se renseigner comment la commune peut reprendre la licence.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Délibération changement PLUi zone captage

Après discussion et manque de compréhension du conseil municipal, un membre du PNR viendra lors d'une prochaine séance pour donner des explications. La question est donc ajournée.

7) Proposition chauffage bâtiment

Une étude de faisabilité de projet de chauffage à granulés bois pour la salle des fêtes et de pompe à chaleur et géothermie pour la mairie est en cours par l'intermédiaire d'Arcade pour 8 340 € et subventionnable à hauteur de 70% accordée par Ademe. Le conseil décide de donner son accord pour l'étude, mais souhaite des granulés bois pas des plaquettes bois.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Sécurité route départementale

Louis Badoz qui habite en bordure de la départementale dans le virage après la Chaumière a envoyé un courrier pour demander si des solutions peuvent être envisagées afin de réduire la vitesse des véhicules dans cette portion de route qui est très dangereuse et ainsi sécuriser la traversée du village. La pose de coussins berlinois peut être envisagée et sont enlevés l'hiver pour ne pas gêner le déneigement. Monsieur Debacker qui habite dans le virage du lotissement Bernard a envoyé un courrier également. Madame le Maire va demander un entretien avec M. Gudefin du conseil départemental à ce sujet, et également l'entretien de l'affaissement de la route vers le moloch chez Bruno Cat Blondeau.

9) Arrêté des lacs

L'arrêté interdisant l'accès aux lacs en véhicule motorisé a été pris pour une année et cet arrêté vient à expiration, la décision doit être prise pour son renouvellement. Madame le Maire propose de reprendre l'arrêté avec les mêmes conditions, mais pour une durée définitive.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer l'arrêté correspondant et tout document afférent à cette affaire.

10) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) Madame le Maire demande si quelques conseillers peuvent être présents lors de la cérémonie du 19 mars pour l'anniversaire des 60 ans en hommage aux anciens combattants d'Algérie à 9 heures au monument aux morts, les pompiers seront présents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures

Fait à Bellefontaine, le 23 mars 2022